



**DONNÉES SOCIALES 2025
DES CENTRES DE GESTION**

A Amiens, le

Monsieur Claude CLIQUET
Président du Centre de Gestion de la Somme

à

Dossier suivi par le pôle Emploi et Compétences
Alice Peeters – a.peeters@cdg80.fr

Objet : Rapport Social Unique 2026

Mesdames, Messieurs les Maires, Présidents, Elus en charge des ressources humaines,
Mesdames, Messieurs les responsables des ressources humaines,
Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux de mairie,

L'[article L231-1](#) du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) instaure pour les collectivités territoriales et établissements publics la réalisation annuelle d'un Rapport Social Unique (RSU).

Ce rapport annuel **obligatoire** rassemble les éléments et données qui permettent aux employeurs publics d'avoir un outil de pilotage en matière de ressources humaines.

Pour les collectivités de moins de 50 agents, ce rapport est agrégé avec d'autres collectivités de même taille puis présenté au Comité Social Territorial (CST) du CDG80.

Pour les collectivités de 50 agents et plus, il doit être présenté à leur propre CST.

Chaque rapport individuel est transmis automatiquement à la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) dès validation par le CDG 80.

Le portail « Données Sociales » des Centres de gestion constitue **le seul mode de collecte pour le RSU des employeurs publics territoriaux.**

Pour accéder à votre compte, vous vous connectez de la façon suivante :

- Url : <https://www.donnees-sociales.fr>
- Nom d'utilisateur : votre numéro de SIRET
- Mot de passe provisoire pour accéder à la plate-forme puis à modifier par vos soins :

Le RSU simplifié vous permettra un gain de temps considérable grâce aux nombreux indicateurs qui seront pré-remplis.

Pour vous accompagner dans la saisie de votre RSU, **un webinaire inter-régional sera réalisé le 18 mai à 9h00** et vous pourrez retrouver le lien d'inscription à la une sur le site internet du CDG80.

Si votre collectivité ne compte aucun agent, il est malgré tout indispensable de déclarer un Rapport Social Unique appelé « BS à vide ». Si cet établissement a été dissout, il importe de le déclarer auprès de l'INSEE afin qu'il ne figure plus dans la base de données officielle pour le RSU de l'année suivante.

Pensez également à **mettre à jour vos coordonnées** dans « mon compte », « contacts dans ma collectivité ».

Une ressource est disponible directement sur le portail « Données Sociales » à travers un guide utilisateur ainsi qu'une « Foire aux questions » (depuis l'onglet « Aide à l'utilisation »). Pour toute demande de conseil et d'accompagnement, vous pouvez également envoyer un mail à a.peeters@cdg80.fr.

Votre rapport social unique, une fois validé par le CDG, vous sera envoyé sous forme de synthèse. Cette synthèse permet d'avoir une photographie à un instant « T » des effectifs de votre collectivité et de vous comparer aux collectivités de taille équivalente (exemple : les charges de personnel). C'est un outil qui regroupe de nombreuses données dans un seul document. Par ailleurs, sur simple demande de votre part, nous pouvons également vous faire parvenir diverses synthèses thématiques (dont celle pour la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion).

La campagne de collecte des données pour la Somme s'achèvera le 31 octobre 2026.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Claude CLIQUET